



**Conseil régional**

Groupe Écologistes et Progressistes pour l'Île-de-France  
Groupe Ensemble, l'Île-de-France  
Groupe Alternative Écologiste et Sociale  
Groupe FRONT DE GAUCHE PCF et République & socialisme

**CONSEIL RÉGIONAL DU 5 MARS 2020**

**Rapport n° CR 2020-010 : Soutien à l'équipement de la Brigade des Sapeurs-Pompiers et des Services Départementaux d'Incendie et de Secours**

**Texte de l'amendement :**

L'annexe 1 au projet de délibération est modifiée comme suit :

**3 - Eligibilité des projets**

*Sont éligibles au financement les projets définis conjointement par la Région et la Préfecture de Police de Paris. La programmation veillera à respecter un équilibre fonctionnel, entre les équipements de proximité et les équipements ayant une vocation plus large (zonale ou départementale). Elle devra aussi respecter un équilibre territorial afin que le soutien octroyé à la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris et l'amélioration de la qualité et de la rapidité des services de secours qui en découlent puissent être répartis équitablement au sein de leur zone d'intervention.*

**Exposé des motifs :**

Assurer une répartition territoriale équitable du soutien régional à la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris

Le chômage, la désertisation médicale ou encore le manque de transports en commun touchent de façon disparate les populations franciliennes. Si ces fractures territoriales sont révoltantes mais difficile à endiguer, celle concernant l'accès et la qualité des services de secours est inacceptable mais peut encore être évitée. Le présent amendement vise donc à s'assurer que les financements régionaux qui vont permettre d'améliorer les services de secours en Ile-de-France soient répartis de façon équitable et bénéficient à toutes les Franciliennes et tous les Franciliens.

Eddie Aït

Maxime des  
Gayets

Ghislaine Senée

Céline Malaisé